

VULCANIA-HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - 25 ÉCOLODGES

2, route de Mazayes - 63230 - Saint-Ours



SEM VOLCANS

2, route de Mazayes
63230 Saint-Ours

T : 04 73 19 70 00
@ : gilles.largeron@vulcania.com

MAÎTRISE D'OUVRAGE :



ISIBAT

2 chemin de Cheix
63540 Romagnat

T : 04 43 97 65 44
@ : denisbaranowski@isibat.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :



APAVE

1, rue Germaine Tillion
63360 GERZAT

T : 04 73 31 90 00
@ : damien.adamczyk@apave.com

COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE :

ENTREPRISE GÉNÉRALE



BOUYGUES BATIMENT SUD EST

2, rue de l'éminée - CS 210001
63063 CLERMONT-FERAND CEDEX 01

T : 04 13 64 63 55
@ : c.tronchon@bouygues-construction.com

ARCHITECTE



CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE

3, rue du Bourgneuf
79500 MELLE

T : 05 49 07 59 60
@ : agence@claire-archimbaud.fr

PAYSAGISTE CONCEPTEUR



LLPU - Luc Leotoing Paysage Urbanisme

35 avenue Charras
63000 CLERMONT-FERRAND

T : 09 77 93 94 27
@ : leotoingpaysage@gmail.com

BET BÉTON



CHEVRIER TOTARO INGENIERIE

206 boulevard de Nomazy
03000 MOULINS

T : 04 70 46 30 32
@ : sebastien.chevrier@betchevrier.fr

BET STRUCTURE BOIS



B.A.-BOIS

3, rue du Bourgneuf
79500 MELLE

T : 04 70 46 30 32
@ : contact@ing-babois.fr

BET VRD & FLUIDES



EUCLID INGENIERIE

10 rue Becquerel
63110 BEAUMONT

T : 04 73 26 79 60
@ : noelle@euclid-fr.com

BET ENVIRONNEMENT



EODD INGENIEURS CONSEIL

173, rue Léon Blum
69100 Villeurbanne

T : 06 89 80 42 93
@ : v.penaud@eodd.fr

ECOLOGUE



NATURA SCOP

Pôle de Services, 30, avenue de Zeltate
07200 AUBENAS

T : 04 75 37 15 81
@ : c.borel@natura-scop.org

MAITRE D'OEUVRE / CONCEPTION - RÉALISATION

NOTICE HYDRAULIQUE

Phase	PA FAC	NOTICE HYDRAULIQUE
PA	03	
n°affaire	343	
Indice	Format	
-	A4	
AFFAIRE SUIVIE/DESSINÉE PAR :		ÉCHELLE :
CG		

DATE	INDICE	MODIFICATIONS	<p>3 rue du Bourgneuf 79500 Melle Tél : 05 49 07 59 60 agence@claire-archimbaud.fr EURL / 545 Nion / 000 939 076 O.A. Nouvelle Aquitaine N° national 516687</p>
22/07/2026	-		

Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright EURL Claire ARCHIMBAUD Architecte. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



**CONSTRUCTION DE LODGES,
D'UN PARKING ET D'UN
BÂTIMENT D'ACCUEIL
À VULCANIA (SAINT-OURS, 63)**

**NOTICE GESTION DES EAUX
PLUVIALES**

MAITRE D'OUVRAGE
VULCANIA

2 Route de Mazayes
63230 SAINT-OURS

ARCHITECTE :
Claire ARCHIMBAUD Architecte

3 Rue du Bourgneuf
79500 MELLE
Tél : 05.49.07.59.60

BUREAU D'ETUDES ECO/ELEC/FL/VRD :
EUCLID Ingénierie

10 Rue Becquerel
63110 BEAUMONT
Tél : 04.73.26.79.60

Dossier	6989
Date	JUILLET 2026
Phase	PC
Indice	

**Sur la base du plan architecte du 07/07/26 et du
plan paysage du 15/07/2026**

CONSTRUCTION DE LODGES, D'UN PARKING ET D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL À VULCANIA (SAINT-OURS, 63) NOTICE GESTION DES EAUX PLUVIALES

1.1- Intervenants :

Maître d'ouvrage : **VULCANIA**
2 Route de Mazayes
63230 SAINT-OURS

Architecte : **Claire ARCHIMBAUD, Architecte**
3 Rue du Bourgneuf
79500 MELLE
Tél : 05.49.07.59.60

1.2- Localisation :

Le projet prévoit la construction de 25 lodges, d'un parking et d'un bâtiment d'accueil pour le parc d'attractions Vulcania.

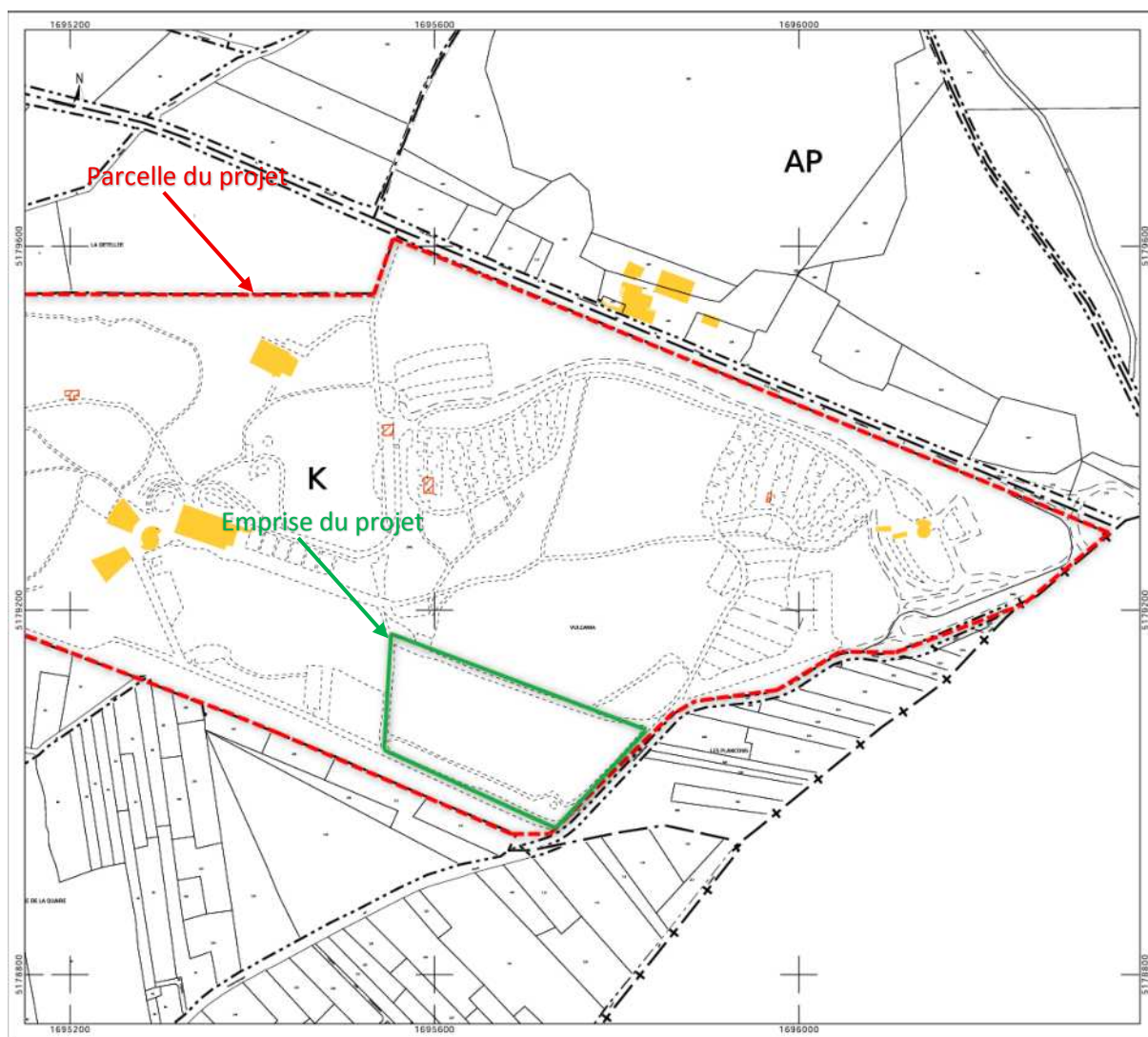
Il se situe au 2 route de Mazayes, au sein de la commune de Saint-Ours (63230), dans le département du Puy-de-Dôme.

Il s'insère au Sud-Est de l'espace du parc, dans un paysage de végétations plus ou moins dense.



**CONSTRUCTION DE LODGES, D'UN PARKING ET D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL À
VULCANIA (SAINT-OURS, 63)
NOTICE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Le projet s'inscrit au droit de la parcelle cadastrale « K », comportant à ce jour les différents bâtiments et attractions du parc.



Extrait du plan cadastral (sans échelle)

Le nouveau projet prévoit la construction de :

- 9 lodges sur pilotis au Nord du site ;
- 16 lodges de plains-pieds au Sud du site ;
- Un bâtiment « Accueil » au Nord-Ouest du site ;

Il prévoit également la réalisation d'un ensemble de voiries légères, cheminements piétons et d'un parking pour les visiteurs.

**CONSTRUCTION DE LODGES, D'UN PARKING ET D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL À
VULCANIA (SAINT-OURS, 63)
NOTICE GESTION DES EAUX PLUVIALES**



Extrait du plan de masse (sans échelle)

Des réseaux bordent actuellement le site sous les voiries au Sud et à l'Ouest.

Les Eaux Pluviales sont gérées à la parcelle suivant les prescriptions du PLUi ci-après.

**CONSTRUCTION DE LODGES, D'UN PARKING ET D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL À
VULCANIA (SAINT-OURS, 63)
NOTICE GESTION DES EAUX PLUVIALES****II- Gestion des eaux pluviales :****2.1- Prescriptions du PLUI de Riom Limagne et Volcans****Article UT 9 : Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité, d'assainissement et de télécommunication.****2/ Assainissement****Eaux pluviales**

Tout projet d'aménagement ou de construction doit privilégier une gestion intégrée à la parcelle. Le rejet au réseau ou à un exécutoire ne se fait qu'en dernier recours et après mise en place d'un dispositif de rétention. Il est notamment préconisé de récupérer et de stocker les eaux pluviales en vue d'une réutilisation pour les usages non domestiques, dans un souci d'économie des ressources en eau. Les projets devront se conformer aux prescriptions du règlement de service d'assainissement en vigueur. En absence de dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales, les règles suivantes devront s'appliquer :

1. Le pétitionnaire doit vérifier la perméabilité du sol (en réalisant un test d'infiltration) ;
2. Le projet devra limiter autant que possible l'imperméabilisation du sol afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie, qui doivent être infiltrées au plus près de leur point de chute, avec éventuellement un dispositif de rétention ou régulation en amont du point d'infiltration, et absence de rejet dans les réseaux ou sur les parcelles voisines. La réalisation de bassins d'infiltration avec lit de sable devra être privilégiée par rapport à celle de puits d'infiltration ;
3. Lorsque les eaux pluviales ne peuvent être gérées sur la parcelle, elles peuvent alors être rejetées :
 - a. Au fossé au cours d'eau après accord du propriétaire ou du service gestionnaire ;
 - b. Dans le réseau public de collecte des eaux pluviales, ou à défaut, au réseau d'assainissement unitaire, après justification de l'impossibilité d'infiltrer à la parcelle et avis du service gestionnaire. Chaque branchement sera équipé d'un regard de visite accessible.

Quel que soit l'exutoire, le rejet devra respecter les prescriptions fixées dans l'avis du service gestionnaire et a minima les dispositions relatives aux normes de rejet qualitatives et quantitatives suivantes :

- **Qualitativement**

Les dispositions relatives aux eaux pluviales doivent tenir compte de la capacité de rétention d'eau du terrain en temps de pluie, des caractéristiques du sous-sol et de la capacité hydraulique des ouvrages de collecte. Les dispositifs de rétention ou régulation à la parcelle devront être dimensionnés pour retenir la pluie d'un épisode d'occurrence décennale, trentennale pour Riom, et permettre d'intercepter la surface de parcelle concernée par les travaux, augmentée de la surface de bassin versant éventuellement interceptée par le projet.

À défaut d'une étude spécifique précisant la valeur du débit de fuite, le débit de fuite maximal sera de 3 l/s/ha pour une pluie décennale, et 3 l/s pour toute surface de projet inférieure à 1 ha.

[...]

**CONSTRUCTION DE LODGES, D'UN PARKING ET D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL À
VULCANIA (SAINT-OURS, 63)
NOTICE GESTION DES EAUX PLUVIALES**2.3- Capacité d'infiltration du site

Dans l'attente de l'étude géotechnique G2 AVP.

2.4- Calcul du volume de rétention pour une pluie de période de retour trentennale

Conformément aux prescriptions rappelées ci-avant, les calculs de volume de rétention sont établis en prenant en compte,

- Une pluie de période de retour de **10 ans**,
- Infiltration à la parcelle, ou à défaut, débit de fuite limité à 3 L/s/ha maximum

(En attente des éléments de l'étude géotechnique G2 AVP concernant la capacité d'infiltration du site).

Décomposition de l'imperméabilisation du site :

Nature	Coefficient d'apport	Surface (m²)	Surface active (m²)
Bâtiment (hors toitures végétalisées)	1,0	1044 m²	1044 m²
Toitures végétalisées extensives	0,7	938 m²	656,6 m²
Surfaces imperméables : voirie en enrobé, béton, ...	1,0	1001 m²	1001 m²
Surfaces semi-perméables : stabilisé...	0,5	5393 m²	2696,5 m²
Espaces verts	0,1	26642 m²	2664,2 m²
TOTAL :		35018 m²	8062,3 m²

La gestion des eaux pluviales sera donc établie par la mise en place des ouvrages suivants :

- Rétention/infiltration en noues paysagères.

**CONSTRUCTION DE LODGES, D'UN PARKING ET D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL À
VULCANIA (SAINT-OURS, 63)
NOTICE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

2.5- Dispositifs de gestion des eaux pluviales :

La gestion des Eaux Pluviales sera donc réalisée au moyen des dispositifs suivants :

- Noues paysagères de rétention/infiltration
- L'ensemble permettra ainsi une rétention/infiltration globale de 222 m³ minimum, pour une période de retour décennale.